

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :
11/10/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Pascal LEROY à Jean-Paul MICHEL, Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Christian ROBACHE à Denis MARCHAND, Laurent DELPECH à Manuel DA SILVA.

ABSENT :

Laurent SIMON.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°200136 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX ET
ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLERE
LUMINEUSE**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère divers sites déclarés d'intérêt communautaire, notamment les liaisons douces, les arrêts de bus, les vélostations, les aires d'accueil des gens du voyage, les parkings, les pôles gares, les chemins, les voiries et les zones d'activités économiques.

Le territoire de la CAMG a évolué entre 2020 et 2022.

- Remise en gestion de l'EPA Marne vers la CAMG
- Travaux de rénovation en LED du patrimoine

Afin d'assurer l'entretien et les travaux neufs d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse de tous ces espaces et équipements répartis sur le territoire, la CAMG s'est dotée d'un marché pour répondre à ces problématiques.

Depuis le démarrage du marché en mars 2021, la CAMG a intégré de nouveaux périmètres et engagé l'entretien de plusieurs zones vieillissantes (ZAE, Voirie d'Intérêt Communautaire, etc...).

En cette fin d'année 2022, nous sommes arrivés aux 90 % du montant maximum de ce marché et il devient nécessaire de l'augmenter.

En application de l'Article R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est donc proposé d'augmenter le montant maximum de 15 % par an, soit 150 000 € HT et ainsi passer le montant maximum à 1 150 000 € HT.

Sans minimum – Nouveau Montant maximum annuel 1 150 000,00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au marché 200136 relatif aux travaux et entretien d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 au marché 200136 ainsi que tout document y afférent.